

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### **Arrêté du 18 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France**

NOR : IOMA2228908A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 18 octobre 2022, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France.

L'annexe du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours susmentionnés.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Filière administrative – Les recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur et des outre-mer, SG/DRH/SDRF/BRPP/section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer (même adresse) ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au ministère de l'intérieur et des outre-mer, SG/DRH/SDRF/BRPP/section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents requis pour l'inscription au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée à l'annexe du présent arrêté.

Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

ANNEXE  
CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DES CONCOURS

Concours	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			Épreuves d'admissibilité		Épreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie électro- nique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (concours externe)	2023	17 novembre 2022	19 décembre 2022	19 décembre 2022	9 mars 2023	Région Île-de-France	/	Communiquée ultérieurement	Région Île-de-France
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (concours interne)	2023	17 novembre 2022	19 décembre 2022	19 décembre 2022	9 mars 2023	Région Île-de-France	/	Communiquée ultérieurement	Région Île-de-France